

ETUDES : COMBIEN ÇA COÛTE ?

Zoom sur le coût des études et les moyens d'y faire face

Yves Martens (CSCE)

Il n'est pas aisé d'évaluer avec précision le coût d'une année académique dans l'enseignement supérieur. L'élément qui cause le plus de différences est évidemment celui du logement, d'autant que l'offre trop restreinte de logements étudiants proposés par les universités oblige nombre d'étudiants à chercher une solution dans le privé, où le montant des loyers n'est pas encadré. En ce qui concerne les frais académiques proprement dits, il existe une régulation qui évite l'explosion de certains coûts. Il en va ainsi des frais d'inscriptions, appelé minerval en Belgique. Le montant annuel normal est de 835 euros (à l'université, c'est moins en haute école). L'étudiant boursier ne doit payer aucun minerval. Pour l'étudiant qui n'est pas dans les conditions pour obtenir une bourse d'études mais qui dépasse de peu la limite de revenus, il existe une exonération partielle qui donne un montant de minerval oscillant entre 374 (taux légal) et 485 euros (taux social). S'ajoute à ce montant à l'inscription, une série de frais didactiques (livres, syllabus, etc.) au cours de l'année, qui peuvent varier très forts selon l'option choisie, certaines filières demandant l'acquisition d'un matériel coûteux. L'estimation de ce poste va de 400 à 700 euros, plus un minimum de 230 euros l'année du mémoire (en dernière année).

Frais divers

Outre le matériel obligatoire, il va de soi que disposer d'un ordinateur est aujourd'hui une nécessité absolue, mais, malgré la relative démocratisation des prix, tous les étudiants n'en disposent pas nécessairement au moment d'entrer dans le supérieur. Il en va de même des frais de petites fournitures qui peuvent sembler dérisoires mais ne le sont pas toujours. Le poste transport pèse d'un poids certain dans le budget de l'étudiant. Il existe certes des tarifs réduits tant à la STIB qu'aux TEC et à la SNCB mais cela reste non négligeable. Notons que si un étudiant de moins de vingt-cinq ans bénéficie d'un abonnement annuel STIB pour 50 euros, l'utilisateur wallon est moins bien loti avec un coût minimal de 102,4 euros (tarif famille nombreuse, 128 pour les autres). Et encore, ce montant n'est valable que pour un maximum de deux « zones », l'abonnement pour l'ensemble du réseau s'élevant à minimum 133,6 euros (tarif famille nombreuse, 167 pour les autres). Un logement univer-



sitaire coûte entre 200 et 400 euros par mois en loyer, plus certaines charges. Le loyer d'un logement privé est rarement inférieur à 400 euros par mois (parfois bien plus) et les charges sont souvent supérieures. Enfin, il y a les frais que l'étudiant exposerait de toutes façons s'il n'était pas étudiant mais qui sont néanmoins à prendre en compte : l'alimentation bien sûr, mais aussi les activités sportives, culturelles, etc.

Comment payer ?

Au total, on estime qu'une année d'études supérieures coûte de 8.000 à 12.000 euros (*lire l'interview p.12*). Face à de tels montants, quelles sont les aides possibles ? La première solution, c'est bien sûr la diminution du coût des études et au strict minimum la non augmentation. La seconde, c'est le développement du système des bourses d'études. Celles-ci restent basées sur un système datant d'une époque où peu de jeunes des classes défavorisées se lançaient dans les études.

Si la généralisation des études est loin d'être totale, le nombre de demandeurs a tout de même augmenté de façon importante. Et beaucoup de familles qui sont un peu au-dessus de la limite de revenus, bien trop basse, devraient pouvoir être soutenues également. Le montant des bourses est aussi insuffisant, un peu plus de 1.000 euros en moyenne. Cela s'explique évidemment par la répartition d'un budget insuffisant entre davantage de bénéficiaires. Relevons qu'une partie non négligeable des bourses d'études est distribuée à des élèves

Une augmentation de l'enveloppe des bourses d'études est nécessaire.

du secondaire. Peut-être y-a-t-il une revendication à construire sur une partie du budget des allocations familiales pour que celui-ci prenne le relais de façon ciblée, ce qui permettrait de concentrer le budget des bourses d'études sur les étudiants du supérieur. Mais, dans tous les cas, une augmentation de l'enveloppe est nécessaire, ce qui n'est guère facile en Communauté française.

Les CPAS jouent un rôle important de soutien aux étu-



dants. Le nombre de jeunes en général, et d'étudiants en particulier, bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale (RIS) est en augmentation croissante depuis quelques années (lire l'interview p.12), alors même que beaucoup de CPAS mènent des politiques de plus en plus restrictives. De nombreux étudiants restent donc certainement sur le carreau. Une solution serait d'assurer par le fédéral un financement à 100% des RIS étudiants. Il faudrait aussi appliquer nos propositions qui limitent la solidarité familiale pour le RIS. (1)

Service social étudiant

Le décret participation de la Communauté française a consolidé un service social étudiant obligatoire dans chaque institution de l'enseignement supérieur, avec la participation des étudiants. Ces services sociaux bénéficient d'un financement de base réglé par une loi de 1960 (universités), qu'ils complètent avec les moyens que l'université ou la haute école veut bien y consacrer. En conséquence, chaque établissement a son propre budget et sa propre politique sociale. Mais il s'agit souvent d'un apport indispensable, principalement pour les étudiants qui, de peu, n'entrent pas dans les conditions du RIS et/ou des bourses ou pour ceux qui, bien que bénéficiant de ces aides, restent en difficulté. Ces services sociaux octroient selon les cas des réductions de loyers, des colis alimentaires, des logements à tarif social, des prêts étudiants à court terme sans intérêt, une aide à l'introduction d'un recours contre le CPAS, etc. La question des prêts étudiants représente une véritable inquiétude si elle devait s'étendre et surtout être réalisée par le secteur privé commercial. La Belgique reste encore actuellement à l'abri d'une dérive

« Depuis le changement de législation, les employeurs du commerce comblent le manque d'effectifs en magasin par des étudiants. Dans l'alimentaire, on voit une arrivée massive d'étudiants engagés pour quelques heures par semaine (3-4h) et cela à la dernière minute pour pallier différentes situations : un camion en retard, un collègue malade, etc. Ce sont des rustines just in time low cost. Non seulement, leurs conditions d'embauche sont dégradées (avant, ils étaient engagés dans des contrats de 8 h dans des journées qui leur permettaient de concilier étude et travail) mais en plus c'est aussi préjudiciable pour les employés des enseignes. Les CDD ne sont pas reconduits, les heures tardives (avec sursalaire) sont occupées par les étudiants, plutôt que données aux temps partiels qui en auraient bien besoin. La qualité de travail se dégrade. »
Delphine Latawiec, Secrétaire nationale de la CNE secteur commerce.

qui s'observe dans nombre d'autres pays et qui plonge les jeunes dans l'endettement avant même leur entrée dans la vie professionnelle. Enfin, les services sociaux jouent aussi souvent un rôle de conseil et d'aide pour la recherche de jobs étudiants, ce qui nous ramène à la question de la concurrence de ceux-ci avec les autres emplois salariés. (Lire l'article p.6 et l'encadré ci-dessus)

Livrés à l'exploitation

L'étudiant dont les moyens, personnels et familiaux, sont faibles et qui n'obtient pas d'aide (suffisante) des services publics et/ou privés prévus, peut se retrouver forcé à travailler, à n'importe quelles conditions. Et ce d'autant que le contrôle sur la sécurité au travail et le respect des conditions du Contrat d'occupation étudiant est quasi inexistant. Les représentants des patrons prétendent souvent qu'élargir le travail étudiant permet de lutter contre le travail au noir. C'est peu probable. Le travail dérégulé a au contraire un effet d'entraînement vers des suppléments d'heures au noir, voire non payées, comme Vanessa Pinto l'a montré dans le cas français. (2) (Lire aussi l'encadré ci-dessous) Autre phénomène inquiétant, il semble que la prostitution étudiante soit en augmentation. Un indice clair d'une précarisation accrue... □

(1) Lire *Ensemble !* n°89, p. 28

(2) Vanessa Pinto, *A l'école du salariat. Les étudiants et leurs « petits boulots »*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 2014. Un tel travail de recherche serait bienvenu en Belgique.

« J'ai bossé deux ans dans un café, presque l'équivalent d'un mi-temps en parallèle de mon bachelier en haute école. Pour obtenir ce job, j'ai eu trois jours d'essais non rémunérés. C'est pas légal, mais y a tellement d'étudiants en quête d'argent qu'on accepte tout, j'avais des frais d'inscription à payer. La semaine suivante, je recevais mon premier salaire – au noir – de 5 € de l'heure. La patronne ne se pressait pas me faire remplir un contrat. Mais après trois jours à bosser pour rien, on crache pas dessus. Une fois mon contrat signé, les paies variaient entre 8 et 10 € de l'heure en fonction du choix de la patronne de me déclarer ou non. Mon salaire déclaré était d'un peu plus de 11 €, mais la patronne insistait pour payer de « la main à la main » et donner la différence en fin de mois. L'expérience m'a appris qu'elle avait des tendances amnésiques en fin de mois. Faire la fermeture impliquait de nettoyer le café pour que tout soit prêt pour l'ouverture du lendemain. Nettoyer correctement ce café nécessitait au moins une heure. Au-delà de la pénibilité de la tâche, ces heures n'étaient bien entendu jamais rémunérées. » (Robin, 24 ans)